

F3 : Fiche de Facturation Facile

Numéro 13 | Décembre 2008

Conférences Web de facturation facile

Les Services aux avocats et paiements organisent des conférences Web ayant pour but de faciliter la facturation relative à des affaires criminelles et civiles. Les conférences durent une heure et fournissent des conseils pour vous aider à éviter les erreurs de facturation les plus fréquentes qui retardent le paiement de vos factures. Nous avons récemment donné notre 6e conférence sur la facturation relative aux affaires civiles à laquelle ont assisté 15 avocats et employés de cabinet. Les avocats et leur personnel trouvent que ces conférences sont très utiles. Si vous ou les membres de votre personnel désirez assister à une conférence, communiquez avec les Services aux avocats et paiements au 416 979-9934 ou au 1 866 979-9934. Nous organiserons une conférence en janvier si la demande est assez forte.

Débours préautorisés

Tous les débours préautorisés figurent sur la liste contextuelle qui apparaît quand vous sélectionnez un débours dans Aide juridique en ligne. Lorsqu'un débours ne figure pas sur la liste ou qu'il dépasse la limite pour les débours préautorisés établie dans le Manuel du tarif et de la facturation, vous devez faire une demande d'autorisation avant de le facturer. Vous pouvez faire une demande d'autorisation préalable auprès de l'équipe des débours par télécopieur au 416 204-4739 ou au 416 979-8562. En cas de doute sur l'exigence d'une autorisation préalable, contactez la gestion de l'équipe des débours au 416 979-2352, poste 5000 ou au 1 800 668-8258, poste 5000, avant de soumettre votre facture. Si vous soumettez votre facture sans autorisation préalable, le paiement pourrait être retardé de plusieurs semaines.

La Fiche de facturation facile a un an!!

Dites-nous ce que vous en pensez : Trouvez-vous que cette Fiche est utile? Quelles améliorations suggérez-vous? Prenez une minute pour faire connaître votre opinion par courriel à LSPLink@lao.on.ca.

Joyeuses Fêtes et Meilleurs Vœux de bonheur et santé pour 2009 de la part des Services aux avocats et paiements et de son personnel

Questions?

Dites-nous ce que vous pensez de cette fiche et indiquez-nous les sujets que vous aimeriez voir traiter en communiquant avec le Centre d'aide aux avocats au pl-lsc@lao.on.ca



LEGAL AID ONTARIO
AIDE JURIDIQUE ONTARIO